



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 1^{er} avril 2023 à 14h30

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Denise GUIGUES, Maire en exercice.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2023

PRESENTS :

Michel BLAIN	3 ^{ème} adjoint
Sébastien BOVERO	Conseiller municipal
Alain BATTAGLINI	1 ^{er} adjoint
Damien FIROUD	Conseiller municipal
André GUIGUES	2 ^{ème} adjoint
Denise GUIGUES	Maire
Philippe MURTAS	Conseiller municipal
Alina ORANGE	Conseillère municipale
Julien PAULET	Conseiller municipal
Gilles PERRIER	Conseiller municipal
Chantal ROGER-ROBERT	Conseillère municipale

ABSENT :

/

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

N° 10/2023 – DELIBERATION RELATIVE A LA MODIFICATION DUREE HEBDOMADAIRE TRAVAIL – PASSAGE 35 HEURES – ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 16 mars 2023,

Madame Le Maire explique à l'assemblée qu'en 2022 a eu lieu une réorganisation du service administratif de la mairie faisant suite à un départ pour démission et une demande de mise en disponibilité, à ce titre les effectifs ont été réduits à 3 personnes au lieu de 4.

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Adjoint Administratif Territorial permanent à temps non complet (28 heures) en raison des nécessités de services précitées.

Madame Le Maire propose de passer L'adjoint administratif territorial actuellement sur le poste permanent à temps non complet de 28 heures sur le poste d'adjoint administratif territorial permanent vacant complet à 35 heures.

Madame Le Maire propose de supprimer le poste permanent d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet (28 heures).



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

ADOPTE les propositions de Madame Le Maire.

DECIDE de supprimer à compter du 1^{er} avril 2023 l'emploi permanent à temps non complet (28 heures) du poste d'Adjoint administratif territorial.

DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants.

CHARGE Madame Le Maire de faire le nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré aux SALLES SUR VERDON
Les jours, mois et ans susdits
Le Maire,
Denise GUIGUES